



# Compte-Rendu

## Bureau CLE Authie du 5 octobre 2021

### Salle du conseil Mairie d'Auxi-le-Château

#### Membres présents :

**Monsieur Henri DEJONGHE** : Président de CLE Authie

**Monsieur Francis PETIT** : Vice-président de CLE Authie

**Monsieur Patrick CRESTOT** : Président de la Commission Thématique Erosion, ruissellement et inondations

**Monsieur Eric KRAEMER** : Président de la Commission Thématique Gestion de la ressource en eau

**Monsieur Jean-Michel MAGNIER** : Président de la Commission Thématique Communication et développement du territoire

**Madame Valérie CHERIGIE** : Directrice du Symcéa

**Monsieur Antoine FRICHOT** : Animateur du SAGE Authie

#### Membres excusés :

**Monsieur Pascal SAILLIOT** : Président de la Commission Thématique Gestion des milieux aquatiques

---

#### Ordre du jour :

- Points d'actualités
- Retour sur les 1ères réunions des commissions thématiques et préparation des 2<sup>èmes</sup> réunions
- Objectifs et échéances fin d'année 2021 et début d'année 2022

#### Pièces jointes au compte rendu :

- Présentation

---

## 1) Points d'actualité

**Suite aux élections départementales et régionales 2020 les modifications de la composition de la CLE Authie sont les suivantes :**

- Conseil régional des Hauts-de-France : **Patricia POUPART rejoint Ghislain TETARD**
- Conseil départemental du Pas-de-Calais : **Blandine DRAIN remplace Etienne PERIN**
- Conseil départemental de la Somme : **Christelle HIVER reste en place**

**Concernant les membres de la CLE non-inscrits dans les commissions thématiques il a été décidé :**

- Pour les 2 élus, d'attendre la réponse au courrier envoyé, puis de les relancer par téléphone ;
- Idem pour l'Association Picardie Nature ;
- De proposer à la CLE, après accord de la DDTM, un changement entre le Groupement de Défense Sanitaire Aquacole des Hauts-de-France par un Syndicat d'eau présent sur le territoire. Cette proposition est justifiée par la présence déjà d'un représentant du Syndicat des pisciculteurs et salmoniculteurs des Hauts-de-France.

**Valérie CHERIGIE rajoute un point sur les évolutions du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau enclenché cet été et qui prévoit dès 2022 :**

- La mise en place d'objectifs et de résultats concrets pour les CLE et pour lesquels elles seront évaluées. Ces actions se traduiront par les moyens mis en place par les EPCI sur le territoire. La problématique est que la CLE n'est pas maître d'ouvrage et ne pourra pas engager seule ces actions ;
- Pas de baisse des subventions pour l'animation SAGE (toujours 70%) ;
- Une évaluation des SAGE tous les 6 ans ;
- Baisse des animations milieux aquatiques et érosion de 70% à 50% ;
- Baisse du forfait journalier pour l'entretien des cours d'eau de 900 euros TTC sur 3 ans à 480 euros.

De plus, la plupart des dossiers de subvention pour l'année 2022 ont déjà été déposés. Il est espéré par conséquent que les taux de subventions soient maintenus selon les délibérations en vigueur au dépôt des dossiers.

**Remarques :**

Le risque d'une baisse des moyens de l'agence de l'eau, compensée en partie par la taxe GEMAPI mise en place par les collectivités, est que les objectifs fixés par les EPCI et par les CLE, soient revus à la baisse.

D'autant plus que certaines aides, comme celles par exemple à destination des SPANC, vont également être supprimées

Il est précisé que des projets de courrier à destination de l'agence de l'eau sont en cours dans les différentes structures potentiellement impactées ces modifications.

**[2\) Retour sur les 1ères réunions des commissions thématiques et préparation des 2èmes réunions](#)**

**CT4 Communication et développement du territoire**

***Cf présentation***

**Remarques :**

Valérie CHERIGIE précise qu'un plan de communication est en réflexion au Symcésa et financé, dans le cadre des SAGE, à 25% par l'agence de l'eau. L'objectif, avec l'aide d'un prestataire, est de mettre en place des outils de communication en commun avec les différents services.

Francis PETIT rappelle toute l'importance de sensibiliser les jeunes dans les écoles par la mise en place par exemple de plaquettes sur le cycle de l'eau.

Henri DEJONGHE apporte un point de vigilance sur cette sensibilisation des jeunes qui est une stratégie pour l'avenir mais pas forcément pour des actions et des changements qui doivent s'opérer dès maintenant. La communication à destination du grand public est également importante.

Jean-Michel MAGNIER précise que toutes les idées d'actions évoquées seront approfondies lors de la 2<sup>ème</sup> commission thématique communication et développement du territoire.

Francis PETIT rappelle également l'importance pour une bonne sensibilisation du grand public, d'avoir la possibilité d'accéder au cours d'eau et de pouvoir suivre le fil de l'Authie par la mise en place d'aménagements.

Patrick CRESTOT indique que les chemins de randonnées mis en place par les communes ou les départements peuvent être une solution.

**Propositions :**

- Laisser le choix aux EPCI des modalités de rencontre lors des points SAGE annuels ;
- Etablir rapidement un plan de communication du SAGE pour en discuter avec le Symcéc (perspective du budget 2022) ;
- Déposer dans les points d'accueil des collectivités, des brochures de communication, lorsqu'elles seront réalisées, sur le SAGE et la CLE ;
- Etablir une newsletter à destination des collectivités du territoire pour communiquer sur l'état d'avancement du SAGE et sur l'actualité de la CLE ;
- Mettre en ligne sur le site internet, une photo collective du bureau avec une courte présentation de chaque membre ;
- Se rapprocher des autres animateurs du bassin pour avoir leur retour d'expérience sur la communication mise en place sur le territoire.

## **CT2 Erosion, ruissellement et inondations**

### ***Cf présentation***

**Remarques :**

Francis PETIT précise que des expériences sont réalisées sur la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie, en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Somme et des agriculteurs, sur les bonnes pratiques agronomiques notamment sur la technique du semi-direct.

Henri DEJONGHE rappelle l'importance pour les particuliers de prendre en compte la gestion de l'eau pluviale sur leur parcelle pour lutter collectivement contre les inondations.

Jean-Michel MAGNIER indique que la problématique de la gestion de l'eau pluviale doit être prise en compte aussi dans les documents d'urbanisme.

Francis PETIT précise que dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoriale, et dans l'objectif du territoire d'être indépendant énergétiquement, la méthanisation est un levier important même si elle peut causer des problématiques dans la gestion de la qualité de l'eau.

Valérie CHERIGIE rappelle que le Symcéc n'a pas la compétence lutte contre l'érosion et ruissellement mais intervient dans un rôle de coordination et d'animation. Il ne faut pas oublier les projets qui sont mis en place par les EPCI eux-mêmes.

Francis PETIT indique l'importance de prioriser les parties du territoire pour lesquelles les phénomènes d'érosion et de ruissellement sont importants afin d'y mettre des objectifs.

**Propositions :**

- Laisser dans la commission thématique érosion, ruissellement, le thème de la gestion de l'eau pluviale en différenciant la problématique des inondations à celle de la pollution, thème abordé en commission thématique « gestion de la ressource ».
- Prendre contact avec les techniciens des différents services des EPCI et les faire participer aux commissions thématiques

## **CT1 Gestion des milieux aquatiques**

### ***Cf présentation***

#### **Remarques :**

Valérie CHERIGIE précise que la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre a transféré la compétence au Symcésa et qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 les délégations de la CA2BM et de la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie seront effectives. Le Symcésa gère actuellement environ 100km sur les 160 km du Plan de gestion.

L'embauche de l'équipe opérationnelle a également été réalisée et les travaux d'entretien sont sur le point de débiter dès que l'arrêté de DIG sera signé.

Francis PETIT demande à connaître précisément l'état de chaque ouvrage faisant obstacle à l'écoulement avec les porteurs de projets. L'objectif de la CLE doit être de suivre ces dossiers et d'impulser leur avancement.

Il est précisé que l'état du projet et du porteur pour chaque ouvrage a été envoyé avec le compte rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission thématique Gestion des milieux aquatiques.

#### **Propositions :**

- Faire un état des lieux chaque année de l'état d'avancement des projets sur les ouvrages faisant obstacle à l'écoulement avec les différents porteurs de projets ;
- Mettre comme objectif de la CLE, le suivi de ces ouvrages en demande notamment à chaque porteur de projet d'établir une fiche descriptive de chaque obstacle ;
- Dans la proposition d'objectif 1 de la commission « améliorer la qualité des habitats et mettre en place la gestion raisonnée de l'Authie et ses affluents », il est proposé d'enlever « mettre en place la gestion raisonnée » qui est plutôt une action ;
- Dans l'objectif 3 « préserver les zones humides », rajouter « et valoriser ».

## **CT3 Gestion de la ressource en eau**

### ***Cf présentation***

#### **Remarques :**

Francis PETIT indique que les exploitants agricoles sont demandeurs de ce genre de bassin pour leur permettre d'utiliser ce stock d'eau pour irriguer leurs cultures.

Ces solutions pourraient compléter celles déjà mises en place comme l'hydraulique douce et permettraient à la fois de lutter contre le ruissellement agricole mais aussi de lutter contre les inondations urbaines.

Il est précisé qu'actuellement ces aménagements ne sont pas financés par l'agence de l'eau.

Eric KRAEMER indique que les bassins de rétentions peuvent poser des problèmes à la fois de qualité avec de l'eau chargée en matières en suspension et en boue mais aussi sur l'entretien des boues de décantation et de la bâche étanche installée au fond du bassin.

Sur la pollution ponctuelle qui impacte les cours d'eau, Francis PETIT indique qu'une part provient de l'assainissement non collectif mais comme cette part est minime par rapport à d'autres sources de pollution, il n'y a pas de moyens mis en place pour le suivi des contrôles des installations, réalisées par le SPANC, notamment celles qui posent problématique pour l'environnement. Comme leur impact sur l'environnement est faible, mais existe quand même, l'agence de l'eau n'en fait pas une priorité financière.

**Propositions :**

- Mettre en place comme sur le SAGE de la Canche, un questionnaire annuel destiné aux structures compétentes en assainissement pour connaître précisément l'état de l'assainissement sur le territoire.

### **3) Objectifs et échéances fin d'année 2021 et début d'année 2022**

Pour chaque commission thématique, les dates et lieux des 2<sup>ème</sup> réunions ont été choisis.

- **CT 2 Erosion, ruissellement et inondations** → **jeudi 4 novembre à 9h30 à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château**
- **CT 4 Communication et développement du territoire** → **mardi 9 novembre à 9h30 à Doullens**
- **CT 1 Gestion des milieux aquatiques** → **mardi 9 novembre à 14h30 à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château**
- **CT 3 Gestion de la ressource en eau** → **jeudi 18 novembre 9h30 au café-restaurant « Chez TIN » à Ponches-Estruval**

**Propositions :**

Les délais pour avoir un état des lieux complet pour validation en CLE le 15 décembre sont trop courts. Il est par conséquent proposé d'organiser une commission permanente à la place de la réunion CLE initialement prévue le 15 décembre pour présenter le travail avant validation en CLE en début d'année 2022.

- **Commission Permanente** → **mercredi 15 décembre à 14h30 au Symcécà à Auchy-lès-Hesdin**
- **Réunion CLE** → **jeudi 3 février 2022 à 14h30 à la salle des fêtes d'Auxi-le-Château**

L'ordre du jour étant épuisé, Henri DEJONGHE remercie les membres du Bureau et clôture la séance

Henri DEJONGHE, Président de CLE Authie

